

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBAZAN DEBAT
SEANCE N° 2018.05 DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de BARBAZAN-DEBAT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PEDEBOY Jean-Christian, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. PEDEBOY Jean-Christian, Mme RIVALETTO Claudine, Mme FERNANDEZ Consuelo, M. DELMAS Claude, Mme POUYENNE-VIGNAU Régine, M. IBORRA François, Mme MAUVEZIN Françoise, M. LAGARDELLE Gilles, Mme PALOMINO Hélène, M. MANSE Jean-Luc, M. CHAMPAGNE Sylvain, Mme SANSOULET Monique, M. SCHAEFFER Fabrice, M. LARROUY Michel, Mme DARRE Michèle, M. MATUT Pascal, M. SONNEVILLE Didier, Mme SCHNEIDER Christianne.

EXCUSES : Mme OLALLA Anne-Marie, M. MAZET Serge.

PROCURATIONS : M. BEZ Bernard à Mme POUYENNE-VIGNAU Régine, M. LOUPRET Yves à M. PEDEBOY Jean-Christian, Mme RODRIGUEZ Rose-Marie à M. LAGARDELLE Gilles.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme RIVALETTO Claudine.

Compte-rendus séances du 20 juin 2018 et du 26 juillet 2018 : adoptés.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT - PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Mme RIVALETTO présente la délibération. Le poste est prévu pour renforcer l'équipe voirie. Le coût pour la commune est de 924 € / mois pour 20 heures.

M. IBORRA signale que la prise en charge est de 50% et non 40%.

Explication donnée (il faut relever du RSA).

Vote à l'unanimité.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET D'ADJOINT TECHNIQUE

Exposé fait par Mme RIVALETTO.

Vote à l'unanimité.

ADHESION AU SERVICE RGPD DU CENTRE DE GESTION 65 ET NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ (DPD)

En plus de la délibération de principe.

Vote à l'unanimité.

ADHESION AU SERVICE EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

Exposé fait par Mme RIVALETTO.

M. LE MAIRE explique l'intérêt de cette délibération.

M. IBORRA demande si ce service a dû traiter un différend.

M. LE MAIRE répond que non. Ce service est apprécié de tout le monde, y compris au Conseil Départemental.

Vote à l'unanimité.

ADHÉSION A L'ADAC 65

M. LE MAIRE explique ce qu'est l'ADAC. Actuellement, 350 communes adhèrent avec un résultat. La commune s'est rendu compte que l'ADAC peut être d'une grande utilité (aménagement du CD route d'Allier).

L'adhésion coûte 1.50 € par habitant, soit 5 000 € environ.

M. IBORRA demande si cette Agence dépend du Conseil Départemental.

M. LE MAIRE répond par l'affirmative.

M. DELMAS peut témoigner de l'efficacité des solutions proposées par le directeur. Le soutien est très efficace et complet.

Il convient donc d'adhérer. L'aide peut porter également sur les subventions.

Vote à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION RETIRÉE CONCERNANT LE TRANSFERT AU BENEFICE DU SAEP TARBES SUD DE LA COMPÉTENCE « DÉFENSE INCENDIE »

COUPE DE BOIS 2019

M. LE MAIRE présente la délibération. Les plans pour situer les lieux de coupe ne sont pas encore remis à la commune. Si les élus le souhaitent ils pourront passer à la Mairie pour consulter les plans.

La coupe se fait par adjudication (bois sur pied) et se fait à Morlaas en principe. C'est l'ONF qui gère les bois. Il faut malgré tout rester très vigilant car l'ONF peut étendre les coupes.

Vote à l'unanimité.

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE PENALITES SUR TAXES D'URBANISME

M. LE MAIRE a argumenté auprès de trésorier de Tournay. La personne a obtenu gain de cause (personne méritante).

Vote à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA MAISON DE SANTÉ MSP

M. LE MAIRE présente la délibération et commente le tableau.

M. DELMAS complète l'information et signale que malgré les deux demandes spécifiques (carrelage rez-de-chaussée + bardage) le montant de l'appel d'offres reste dans l'enveloppe initiale.

Vote à l'unanimité.

AVENANT DE GARANTIE DU PRÊT OPH 65 N° 1182062 SUITE A RÉAMÉNAGEMENT

M. DELMAS présente la délibération.

L'OPH a demandé un rallongement du prêt, suite à la décision gouvernementale de baisser leurs dotations. La durée du prêt ira jusqu'à 37 ans. La garantie annuelle susceptible d'être supportée par la commune passe de 23 779 € à 18 952 €.

M. LE MAIRE précise que depuis 2013 c'est la CATLP qui s'engage sur les prêts.

Vote à l'unanimité.

AVENANT DE GARANTIE DU PRÊT PROMOLOGIS (Néouvielle) N° 1087161 SUITE A RÉAMÉNAGEMENT

Prolongation du prêt à 40 ans. C'est la même démarche que pour l'OPH.

Vote à l'unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ESPÉRANZA

M. LE MAIRE présente la délibération ; il s'agit d'une demande de subvention pour l'association « chercheurs de trésors d'âmes ».

La présidente a rencontré M. LE MAIRE pour présenter l'association et son bilan. Elle a fait un prêt et aujourd'hui elle en est à 900 €. C'est une organisation centrée sur des conférences organisées sur les faits de société (déchets...).

Cette subvention peut être versée (300 €) sur 2019, mais il est possible que le versement soit effectué en 2018 (avance sur 2019).

Vote à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET GÉNÉRAL : DM2

M. DELMAS présente la délibération.

M. LE MAIRE : « Sur l'opération accessibilité 2018-2019, le coût total est de 132 000 € H.T. environ, hors subvention de l'Etat. Sur 132 000 € on a obtenu 100 000 € environ. »

M. DELMAS poursuit la lecture de la délibération. L'accessibilité 2018-2019 totale représente 132 495 € ; Etat 35 000 € ; Région 31 762 € ; Département 30 000 € (total de 96 762 €).

L'opération Eclairage public : coût en augmentation pour la commune, d'où la réaffectation des sommes pour un résultat de 48 974.61 €.

Déblocage du devis pour ravalier la salle des fêtes, entreprise retenue NEOBATI.

M. LARROUY : « Sur la toiture de la salle des fêtes, il y a des fuites, que fait-on ? »

M. LE MAIRE dit que c'est un investissement colossal s'il faut refaire le toit, donc faire des débats pour envisager des réparations ponctuelles.

Vote à l'unanimité.

AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES

M. DELMAS présente la délibération.

Pour payer les factures il faut avoir les recettes afférentes. Les sommes figurant sur la délibération devront être présentes dans le budget 2019.

Vote à l'unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX COMMUNES SINISTREES DE L'AUDE

M. LE MAIRE propose d'accorder 400 € ; il reste un reliquat de 700 €, donc compte-tenu de la précédente délibération (association ESPERANZA), il reste 400 €.

M. DELMAS propose de revoir le montant plus tard en fonction des décisions des autres communes.

Vote à l'unanimité, pour 400 €.

QUESTIONS DIVERSES

1- Question de M. SONNEVILLE - Nouveau quartier Terres Ambrées

M. LE MAIRE : pétition envoyée à la Préfecture et une réponse faite à la Préfète.

M. LE MAIRE explique : « côté gauche, il n'est pas possible de combler le fossé et côté droit, les clôtures sont déjà montées (l'accord des propriétaires n'était pas unanime + refus du lotisseur), d'où les panneaux mis en place. »

M. LE MAIRE fait lecture du courrier envoyé à la Préfète (lettre du 19 décembre 2017).

Pas de possibilité d'interdiction des poids lourds (le Conseil Départemental s'y oppose mais essaie de limiter les 30 tonnes).

Installation du « Cédez le passage » sur le CD 15, selon la proposition du Dr LAENS, riverain.

M. SONNEVILLE : « faire des chicanes pour diminuer la vitesse ».

M. DELMAS : « l'efficacité des chicanes est réelle ; il faudrait le faire dans les deux entrées. »

M. LE MAIRE va en parler au Département.

2- Question du groupe de travail pour les inondations

M. LE MAIRE précise qu'il y a eu une réunion au sujet de la GEMAPI. Des engagements ont été pris suivant les mêmes préoccupations que le Syndicat qui vient d'être supprimé.

Il y aura des sous-commissions, mais la GEMAPI est une « grosse usine ». M. DELMAS est désigné pour participer à ces réunions. Il est prévu qu'il y ait des représentants du Conseil Municipal. Lorsque le syndicat GEMAPI sera créé, il y aura peut-être plus de représentants issus du Conseil Municipal.

Les observations faites par la Commission des Travaux seront rapportées au Syndicat GEMAPI.

M. SONNEVILLE dit que les travaux répertoriés seront intéressants pour diminuer le risque d'inondations.

M. LE MAIRE n'est pas opposé bien au contraire, mais il signale la difficulté de travailler dans les cours d'eau (attention à la Police des Eaux).

M. DELMAS fait le compte-rendu de la réunion à laquelle il a participé cet après-midi (il préparera également un compte-rendu écrit).

3- Information de M. LE MAIRE

La commission des Listes Electorales n'existera plus, elle sera remplacée par la Commission de Contrôle. Cinq conseillers doivent être désignés :

- Mme SCHNEIDER
- M. SONNEVILLE

Séance levée à 19h45.

« Signatures » des Conseillers présents ou « Procurations à »

PÉDEBOY Jean-Christian		MANSE Jean-Luc	
RIVALETTO Claudine		OLALLA Anne-Marie	Excusée
BEZ Bernard	POUYENNE-VIGNAU Régine	CHAMPAGNE Sylvain	
FERNANDEZ Consuelo		SANSOULET Monique	
LOUPRET Yves	PÉDEBOY Jean-Christian	MAZET Serge	Excusé
RODRIGUEZ Rose-Marie	LAGARDELLE Gilles	SCHAEFFER Fabrice	
DELMAS Claude		LARROUY Michel	
POUYENNE-VIGNAU Régine		DARRÉ Michèle	
IBORRA François		MATUT Pascal	
MAUVEZIN Françoise		SONNEVILLE Didier	
LAGARDELLE Gilles		SCHNEIDER Christianne	
PALOMINO Hélène			